

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006458-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-3-10

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE  
ENGAGEMENT DE CREDITS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde à la Région Alsace une subvention d'un montant de 21 596,49 € à prélever sur le programme A793, chapitre 65, fonction 821, nature 65732, au titre de la participation du Département au Système d'Information Multimodale, dont 1 820,61 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 19 775,88 € au titre du fonctionnement pour le premier semestre 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté